

# PROJET PEDAGOGIQUE

## L'accueil de loisirs

**« Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'un temps libre éducatif de qualité... »**

**L'accueil de loisirs est un lieu de :**

- Vie collective
- D'animation et de jeu
- De participation des enfants

**Il permet à l'enfant :**

- Le repos
- Les loisirs
- De se livrer au jeu
- De ne rien faire
- L'expérimentation

(La Convention Internationale des Droits de l'Enfant)

**Afin de :**

- Favoriser l'épanouissement
- Acquérir un savoir-faire et un savoir-être
- Découvrir de nouvelles pratiques
- Donner le goût, éveiller, révéler et mobiliser les potentialités de chacun

## **Présentation du cadre de l'action**

L'accueil de loisirs s'intègre au projet général de l'association en complémentarité aux autres secteurs (accompagnement scolaire, ludothèque, ateliers culturels enfants, jeunes, adultes, soirées à thème)

L'accueil de loisirs, espace éducatif à part entière doit prendre place dans son environnement. Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, coupé de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

Etre à l'écoute des enfants, favoriser leur participation est notre priorité. Nous souhaitons permettre à chaque enfant un apprentissage de la citoyenneté par son exercice régulier. Tous les moyens doivent être mis en place pour développer leur sens de l'organisation, leurs capacités d'analyse et de synthèse, leurs facultés à gérer leur temps et leur espace. Toute activité sera, pour l'enfant, l'occasion de conquérir une certaine autonomie tout en développant son esprit critique.

C'est aussi un lieu de jeu, d'apprentissage, et de découverte. Il doit permettre aux enfants : le repos, les loisirs, de se livrer au jeu et de ne rien faire. Ceci afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant, d'acquérir un savoir-faire et un savoir-être, découvrir de nouvelles pratiques pour donner le goût, révéler et mobiliser les potentialités de chacun.

L'accueil de Loisirs a pour ambition de devenir un lieu référent dans la vie du quartier tant pour les enfants que pour leurs familles, c'est un équipement de voisinage. L'organisation des horaires d'ouverture est une réponse aux besoins, aux attentes et aux envies des enfants et de leurs familles.

L'accueil doit permettre la mixité sociale dans le cadre de pratiques partagées autour de la découverte d'activités : culturelles, sportives, manuelles, sans oublier le jeu, élément fort de la construction de l'enfant. C'est aussi donner la possibilité à l'enfant de partir hors du cercle familial, dans le cadre de mini-camps, pour découvrir la vie collective, de nouvelles activités, partager des plaisirs et contribuer ainsi à développer son autonomie.

### **Mercredis**

S'agissant d'une coupure dans la semaine scolaire, l'enfant doit pouvoir sortir des préoccupations scolaires « classiques ». Pour cela seront favorisées des activités permettant à l'enfant de s'épanouir, de découvrir ses capacités propres, notamment en les amenant à participer aux ateliers culturels proposés par la SLEP.

### **Les vacances**

L'enfant doit se sentir en vacances à chaque instant de la journée. S'adapter à l'enfant, respecter son rythme de vie, être à l'écoute de ses besoins doivent être le fil conducteur de chacune de nos animations.

Pour que l'éveil de l'enfant soit optimal, il faut en premier lieu une grande diversité d'activités. L'intérêt des enfants doit être suscité par un grand choix d'activités organisées ou spontanées. On essaiera d'associer le plus possible l'enfant à participer à chacune d'entre elles.

De même, pour que l'enfant puisse se souvenir longtemps des bons moments de vacances, on s'attachera à trouver des activités exceptionnelles.

L'application de ces intentions éducatives s'effectue dans l'élaboration du projet pédagogique.

Le projet pédagogique donne à l'ensemble des adultes et des jeunes un esprit commun où chacun joue son rôle, il crée des synergies : l'addition des potentialités de chacun peut palier à un éventuel essoufflement d'une partie du groupe ou de quelques individus, en attendant qu'ils se ressourcent. Le

projet pédagogique donne à l'ensemble des adultes et des enfants un esprit commun, une participation active, il rend possible l'entreprise ou l'aventure.

Le projet pédagogique répond à une condition règlementaire d'organisation d'un accueil collectif de mineurs de notre ministère de la Jeunesse et des sports. Il doit être élaboré pour chaque période de vacances et cela pour diverses raisons ; le public accueilli peu avoir une spécificité, une problématique différente. C'est à l'équipe permanente de l'identifier, de la porter à la connaissance des animateurs et de mettre en place un projet adapté. L'équipe d'animateurs est composée de multiples personnalités et vécus, il faut donc harmoniser notre compréhension des uns des autres pour rendre cohérente notre action.

Par ailleurs, l'accueil de loisirs est un espace d'engagement et de formation pour les animateurs volontaires. Une attention particulière leur est accordée pour leur développement dans l'animation.

## **Présentation des structures d'accueils**

### **Parc Jean Macé (Accueil de 3 ans à 14 ans) :**

C'est le siège de l'association, situé dans le parc Jean Macé, les locaux sont mis à la disposition par la mairie d'Aytré.

La capacité d'accueil est de 95 enfants, en fonction de la fréquentation le nombre d'enfants par tranche d'âge peut varier. Sauf l'accueil des 3-4 ans qui est conditionné par le nombre de lits, de toilettes, de mètres carrés à disposition, A ce jour, le service de la protection infantile nous a accordé 16 places.

Les horaires d'accueils sont observés pour correspondent à un service de garde pour les parents :

### **Mercredi**

Accueil Parc Jean Macé :

- Accueil du matin : entre 7h30 et 9h30
- Demi journée matin sans repas : venir chercher l'enfant à 11h30 au restaurant de l'école Jules Ferry (rue des Cités).
- Demi journée matin avec repas : venir chercher l'enfant à 13h.
- Demi journée après-midi avec repas : venir déposer l'enfant à 11h30 au restaurant de l'école Jules Ferry (rue des Cités).
- Demi journée après-midi sans repas : venir déposer l'enfant à 13h.
- Le soir : entre 16h45 et 18h30

Accueil LPC :

- Accueil du matin : entre 7h30 et 9h30
- Demi journée matin sans repas : venir chercher l'enfant à 12h .
- Demi journée matin avec repas : venir chercher l'enfant à 13h45 .
- Demi journée après-midi avec repas : venir déposer l'enfant à 12h .
- Demi journée après-midi sans repas : venir déposer l'enfant à 13h45
- Le soir : entre 16h45 et 18h30.

### **Vacances :**

Accueils du matin 7h30-9h30 et du soir : 16h45 et 18h30 ; 2 jours minimum de présence par semaine.

### **Configuration des locaux :**

Salle des 3/4 et 4/5 (PS-MS) : 30 enfants

Salle de sieste : 16 lits (PS)

Salle des 5-6 ans (GS) : 16 enfants

Salle des 6-8 ans (CP-CE1-2) : 30 enfants  
Salle des 9-12 ans (CM1-2) : 20 enfants  
Cuisine aménagée pour les maternelles  
Salle peinture  
Menuiserie  
Salle de réunion  
Réserve/local technique  
Cabanon matériels divers

### **Accueil Périscolaire de LPC (6 à 12 ans)**

Situé boulevard Georges Clemenceau, les locaux sont mis à la disposition par la mairie d'Aytré.

La SLEP l'occupe durant le temps périscolaire – mercredi (6-12 ans) et soirs de semaine (3-11 ans) - ainsi que durant les vacances scolaires selon les hausses de fréquentation des groupes de 6-12 ans. La capacité d'accueil est de 60 à 80 enfants.

Les horaires d'accueils sont observés pour correspondre à un service de garde pour les parents.

### **Idem locaux Parc Jean Macé**

#### **Configuration des locaux :**

3 salles d'activités

Toilettes : 1 intérieur- 6 à l'extérieur

### **Le Club (Accueil de l'Elémentaire à la 6ième)**

Ce local est situé boulevard Georges Clémenceau et mis à la disposition par la mairie d'Aytré. La SLEP l'occupe durant les périodes des vacances et du mercredi ; le centre Socioculturel les soirs en semaine scolaire. La capacité d'accueil est de 24 enfants.

#### **Configuration des locaux :**

Salle : activité et coin lecture

2 salles d'activité

2 toilettes

1 bureau

#### **Les moyens financiers :**

L'ACM dépend de la DSP, le budget est renégocié à chaque contrat dont la durée est variable selon l'équipe municipale élue. Également participent à la vie de l'association les règlements et adhésions des familles, les prestations de service de la CNAF et une subvention de fonctionnement de la CAF 17.

Sous l'autorité du CA, le Directeur de l'association a la complète gestion du budget, chaque directeur doit soumettre ses projets à son accord pour la période concernée.

Des projets d'auto financement peuvent être initiés pour les 9-13 ans

#### **Diffusion de l'information aux parents :**

- 1 plaquette d'information est distribuée aux adhérents en début d'année scolaire,
- Programmes d'animation par tranches d'âges et par sites sont consultables sur le site internet de la SLEP pour les mercredis et durant chaque période de vacances.
- Newsletter action particulière de type carnaval
- Mail
- Site : [slep-aytre.fr](http://slep-aytre.fr)
- Affichage école, salle
- Assemblée générale

- Réunion sur projet particulier

### **La restauration :**

Elle est réalisée par le service restauration de la ville d'Aytré en self-service au restaurant de l'école de Jules Ferry de 11h30 à 13h30. En raison de diverses problématiques internes à la commune, ce service peut être déplacé aux Cèdres, Les horaires des repas sont séquencés en fonction du nombre d'enfants accueillis, cependant les maternelles ont la priorité.

Le mercredi les restaurants de Jules Ferry et des Cèdres accueillent les enfants en raison des effectifs.

Également des pique-niques sont confectionnés par le service durant les périodes de vacances.

### **Encadrement :**

Vacances (calcul sur totalité de l'accueil non par salle/groupe)

1 animateur pour 8 mineurs de – de 6 ans

1 animateur pour 12 mineurs de + de 6 ans

Périscolaire PEDT + plan mercredi (+ de 5h) (calcul sur totalité de l'accueil non par salle/ groupe)

1 animateur pour 10 mineurs de – de 6 ans

1 animateur pour 14 mineurs de + de 6 ans

### **Dispositions particulières :**

Les animateurs diplômés CAP petite enfance seront en référence sur le groupe des maternelles. Concernant les enfants en cours d'apprentissage de la propreté, une attention particulière leurs sera portée.

### **Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) / allergies**

Le directeur de l'accueil de loisirs est responsable du suivi sanitaire de chaque enfant, il travaille en étroite collaboration avec le secrétariat et les parents à ce sujet. En conséquence, il organise et communique ces données aux animateurs nommés pour la période, données qui sont confidentielles.

## **Objectifs généraux du projet pédagogique :**

Les objectifs du projet pédagogique sont issus du projet éducatif de la SLEP, il suit et applique les valeurs portées par l'association pour l'enfance. Il peut être modifié ou réorienté en fonction du PE lui-même soumis aux évolutions de la société, de l'environnement.

### **1-Permettre le jeu et la découverte d'activité**

C'est par le jeu, l'action, la recherche autonome, l'expérience sensible que l'enfant, selon un cheminement qui lui est propre, construit ses acquisitions fondamentales. Le jeu apprend à l'enfant l'esprit de la règle et son respect. Il participe à développer les compétences nécessaires pour apprendre à lire, à écrire. C'est aussi un soutien très efficace pour aborder les notions de géométrie ou de logiques mathématiques.

### **2-Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie / Favoriser la participation active de l'enfant**

Selon l'âge de l'enfant, nous nous attendons à ce qu'il ait atteint un certain degré d'autonomie ; cependant, il faut être attentif à la mettre en relation avec le contexte économique et social de l'enfant. Pour nous l'enfant est un être singulier dans un espace collectif.

### **3-Apprendre à vivre ensemble, associer les parents.**

Nous accompagnons l'enfant dans la découverte du monde dans lequel il vit, ainsi que dans sa rencontre de l'autre. Il faut éveiller l'enfant à la curiosité, à la critique de même nous devons l'amener à acquérir une démarche culturelle. La conception spontanée de la culture est de l'entendre dans une dimension artistique, artisanale. Il existe aussi une autre définition où la culture a été envisagée comme « l'ensemble des repères » dont dispose l'individu pour se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les hommes.

Plusieurs objectifs et actions peuvent se combiner et se compléter

### **4- Découverte de l'environnement culturel**

L'accueil de loisirs doit élaborer des actions qui privilégient la mise en relation de l'enfant avec son territoire et les potentialités de ce dernier, dans une perspective à long terme d'accession à la citoyenneté. Nous devons accompagner l'enfant dans le monde dans lequel il vit et plus particulièrement dans son environnement immédiat afin qu'il puisse évaluer les dangers, respecter la nature, profiter de son entourage tant humain que naturel.

Ces découvertes peuvent se faire aussi à travers les livres qui sont de grands supports visuels et que l'on peut consulter à tout moment.

Une attention particulière sera tournée vers le milieu maritime, découvrir le littoral surtout quand on y habite est essentiel pour appréhender tous les enjeux du bord de mer. Un vaste panel d'activités peut permettre l'aboutissement de cet objectif comme :

- La pêche à pied,
- Observation et classification des animaux marins,
- Ornithologie,
- Découverte des dunes et la laisse de mer,
- Faune et flore du sentier côtier...
- Les sports de mer
- La visite du patrimoine historique

## **Les objectifs opérationnels du projet pédagogique :**

Les objectifs opérationnels sont des objectifs à court terme déclinés en respectant les besoins de l'enfant. Ils visent à rapprocher une organisation de la réalisation aux objectifs à long terme. En outre, un objectif opérationnel spécifie un résultat clair et mesurable sur une période donnée ainsi on peut conduire une évaluation plus juste.

Les objectifs opérationnels mettent en évidence les tâches spécifiques qui doivent être accomplies progressivement afin de se rapprocher de son objectif à long terme. Ils sont flexibles ou adaptables aux environnements changeants et aux publics accueillis.

C'est le premier outil de travail des directeurs de période et/ou de site qui peuvent les modifier ou les accentuer en fonction des constats de terrain identifiés. A partir des objectifs opérationnels les moyens à mettre œuvre ou actions seront déclinés et conduiront à la construction du projet d'animation.

### **Projet d'animation**

Le projet d'animation est spécifique à un séjour et à une tranche d'âge, il peut également influencer le fonctionnement du séjour (rythme du séjour, journée type, organisation, règles de vie, locaux, espaces, temps, activités).

Le projet d'animation permet de traduire les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central, ce dernier n'est pas obligatoire. Il est élaboré par les animateurs qui déclinent ses actions tant pédagogiques que celles spécifiques à plusieurs activités. Selon l'âge des enfants ou la déclinaison de l'objectif les enfants peuvent être associés.

### **Documents de référence :**

- Durant le temps périscolaire avec les animateurs permanents tableau PA
- Durant les vacances avec les animateurs permanents et CEE grille PA

### **Le contenu du projet d'animation :**

On y retrouve un ou des objectifs, le nombre d'enfants concernés, la temporalité, le matériel, les conditions de sécurité inhérentes au projet, et le déroulé plus ou moins défini.

- **Exprimer les motivations :** pourquoi développer ce projet ?
- **Définir les objectifs** (étapes) pour atteindre le but (intentions)
- **Présenter les moyens** pour l'aboutissement du projet (matériels, financiers, humains)
- **Expliquer le déroulement** (démarche pédagogique, faire grandir). Comment mettre en place le projet ?
- **Déterminer les critères d'évaluation :** qu'est-ce qu'on va mesurer ? Comment ?

### **Projet d'activité**

Tandis que le projet d'animation concerne **un ensemble de plusieurs activités** (*exemple : animations sur la protection de l'environnement*), le projet d'activité lui ne concerne qu'**une seule activité** (*exemple : réaliser un compost*).

### **Evaluation :**

Elle est prévue à chaque étape du projet pédagogique à l'aide des documents prévus à cet effet. L'analyse s'établit au niveau quantitatif et qualitatif pour mesurer l'impact du travail.

L'appréciation des enfants est un indicateur prépondérant de cette analyse, cependant d'autres critères sont pris en compte comme les journées enfants, l'âge, la fréquentation spontanée, le retour des parents, les enquêtes de satisfaction.